

Règlement du concours d'entrée en 2^e année Session 2021

L'admission en 2^e année à l'École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD) pour le parcours de Licence se fait par voie de concours.

Le concours d'entrée en 2^e année comporte une épreuve de présélection et une épreuve d'admission.

Ce concours permet aux candidat.e.s d'avoir accès à la formation dans l'un des 10 secteurs de spécialisation : Architecture intérieure, Art Espace, Cinéma d'animation, Design graphique, Design objet, Design textile et matière, Design vêtement, Image imprimée, Photo/Vidéo et Scénographie.

Les candidat.e.s doivent s'inscrire sur le portail concours de l'ENSAD.

En cas de succès au concours d'entrée, l'admission définitive est conditionnée par l'obtention du diplôme requis en équivalence au niveau d'entrée en 2^e année.

Conditions pour concourir

Pour se présenter, les candidat.e.s doivent être âgé.e.s de 26 ans au plus au 31 décembre 2021. Les candidat.e.s, français-es ou étranger-ère-s, doivent justifier au moment de leur admission à l'ENSAD de conditions de diplôme.

Tous les candidats et toutes les candidates à l'entrée à l'ENSAD ont à choisir impérativement une seule voie d'accès : 1^{re} année, 2^e année ou 4^e année.

Chaque candidat-e ne peut se présenter que trois fois aux concours, quelle que soit la voie.

Candidat-e-s ayant validé au moins une année d'études dans les établissements suivants

- Écoles supérieures d'art du Ministère de la culture, Écoles supérieures d'arts appliqués, formations aux métiers d'art du Ministère de l'Éducation nationale, qui délivrent un diplôme national ou d'école Bac + 2, comme les écoles : Estienne, Boulle, École nationale supérieure des arts appliqués et des métiers d'art (ENSAAMA), Duperré
- Université française ou étrangère en Arts plastiques
- École nationale supérieure étrangère en Arts plastiques

Candidat-e-s ayant validé au moins deux années du Diplôme national des métiers d'art et du design (DN MADE)

Candidat-e-s titulaires des diplômes ci-après

- Diplôme des métiers d'art (DMA)
- Diplôme de l'École professionnelle supérieure d'arts graphiques de la ville de Paris (EPSAA)
- BTS en lien avec les enseignements de l'ENSAD
- Bac + 2 à l'École nationale supérieure (ENS) Cachan section C
- Diplômes fixés par le Directeur de l'ENSAD, après avis de la commission pédagogique compétente, qui permettent également l'entrée en 2^e année : 1^{re} année validée à l'École Camondo, 2^e année à École supérieure d'arts graphiques (ESAG) Penninghen.

Si les candidat-e-s ne remplissent pas les conditions d'âge ou de diplôme, une dérogation peut être accordée par le directeur de l'ENSAD, sur demande et pour motif exceptionnel dûment justifié. La demande de dérogation doit être formulée avant le 2 avril 2021, auprès du Pôle concours de l'ENSAD.

Candidat·e·s étranger·ère·s

Les candidat·e·s de nationalité étrangère sont soumis au régime général du concours.

Les candidat·e·s titulaires de diplôme(s) étranger(s) et résidant hors de France doivent fournir :

- une copie du diplôme traduite et certifiée conforme à l'original par un traducteur·rice assermenté·e,
- une attestation du niveau de diplôme étranger, document à demander à l'établissement d'origine.

La lettre de motivation pour la présélection peut être rédigée en anglais.

La connaissance de la langue française est évaluée lors de l'entretien avec le jury d'admission. Le diplôme d'études en langue française (DELF) niveau B2 est exigé, avant l'acceptation du candidat ou de la candidate à l'ENSAD, pour tout·e étudiant·e de nationalité étrangère n'ayant pas apporté la preuve de son niveau supérieur en langue française lors de l'entretien d'admission.

Modalités d'inscription

Droits d'inscription au concours

Le montant est fixé chaque année par arrêté ministériel et s'élève à 53 € pour l'année 2021. Les candidat·e·s titulaires d'une bourse nationale pour l'année scolaire 2020/2021 en sont exonéré·e·s.

Procédure d'inscription

A partir du 16 février 2021, les candidat·e·s doivent s'inscrire sur le portail de l'ENSAD <https://concours.ensad.fr/> et déposer, le cas échéant, une demande de dérogation auprès du directeur de l'ENSAD. La demande d'inscription au concours est validée par le paiement en ligne du candidat ou de la candidate des droits de participation aux épreuves.

Le paiement des droits d'inscription s'effectue sur le portail <https://concours.ensad.fr/> par carte bancaire (procédure en ligne sécurisée). Pour tout paiement par virement bancaire et ce, avant la date limite du 1^{er} mai 2021, les frais bancaires sont à la charge du candidat ou de la candidate.

En cas de désistement, le versement des droits d'inscription reste acquis à l'ENSAD.

Justificatifs à téléverser :

- copie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité
- intégralité des documents de notification de bourse sur critères sociaux attribuée par un organisme national au titre de l'année scolaire 2020-2021 pour les candidat·e·s boursier·ère·s
- demande d'aménagement pour les candidat·e·s handicapé·e·s
- copie du diplôme équivalent pour l'entrée en 2^e année à l'ENSAD, traduite et certifiée conforme à l'original par un traducteur·rice assermenté·e et de l'attestation du niveau de diplôme étranger, document à demander à l'établissement d'origine pour les candidats étrangers
- demande de dérogation d'âge ou de diplôme, le cas échéant

L'inscription ne devient définitive qu'après validation par l'ENSAD de la fiche d'inscription dûment renseignée et complétée de toutes les pièces justificatives demandées, sous format électronique, au plus tard le 16 avril 2021, à 16h00.

Chaque candidat·e dont l'inscription est validée reçoit un courriel de l'ENSAD.

La fin des préinscriptions administratives en ligne pour les candidat·e·s est fixée au 16 avril 2021.

Obligations du/de la candidat-e

Le candidat ou la candidate doit se présenter à l'épreuve d'admission du concours au moins 30 minutes avant l'horaire de passage indiqué sur la convocation, muni-e obligatoirement de sa propre convocation et de sa pièce d'identité originale en cours de validité portant une photographie récente (version papier obligatoire).

Huit jours avant le déroulement de cet entretien, tout-e candidat-e n'ayant pas reçu de convocation dans son espace personnel est invité-e à prendre contact rapidement par courriel avec le pôle concours de l'ENSAD (inscription.concours@ensad.fr).

L'usage du téléphone portable est strictement interdit dès l'entrée sur les lieux de déroulement du concours. Toute fraude ou tentative de fraude pendant les épreuves entraîne l'exclusion du candidat ou de la candidate au concours.

Jurys

Présélection

Les dossiers artistiques de travaux personnels sont évalués par une dizaine de jurys composés chacun de deux personnes désignées par le directeur de l'ENSAD dans la spécialité choisie.

Admission

Les entretiens oraux sont menés par des jurys constitués chacun de deux personnes désignées par le directeur de l'ENSAD dont deux enseignants du secteur.

Jury plénier d'admission

La composition du jury plénier est fixée chaque année par le directeur de l'ENSAD. Le jury est composé du directeur, du directeur des études, des enseignant-e-s des 10 secteurs de l'ENSAD et de la responsable du concours.

Le jury plénier établit la liste des candidat-e-s admis-es.

Aucun commentaire n'est communiqué par l'ENSAD.

Le jury est souverain et ses décisions sont sans appel.

Au titre de la session 2021, le nombre maximum d'admis-es en 2^e année à l'ENSAD est fixé chaque année par le directeur de l'ENSAD et tient compte des capacités d'accueil des 10 secteurs.

Présélection :

Le dossier de candidature comprend la remise d'un dossier artistique de travaux personnels qui doit être déposé en ligne sur le portail concours de l'ENSAD, au plus tard le 10 mai 2021, à 18h00.

Le dossier artistique doit manifester la capacité créatrice et critique du candidat ou de la candidate (savoir-faire, dessin, expression plastique), traduire son niveau et faire apparaître ses motivations. Il doit être conçu de façon à pouvoir être apprécié et compris hors de sa présence.

Les éléments attendus au format PDF sont :

- un portfolio de 20 pages maximum (capacité de 20 Mo) contenant vos travaux artistiques et pouvant présenter des recherches, des extraits de carnet de croquis... les liens et renvois à des pages internet ou des vidéos sont possibles.

- un curriculum vitae détaillé

- une lettre de motivation non manuscrite d'une page maximum.

Les candidat-e-s étranger-ère-s ne maîtrisant pas suffisamment le français peuvent rédiger ce document en anglais.

Le non-respect de ces contraintes est éliminatoire.

A l'issue des évaluations menées par les jurys compétents de l'ENSAD, entre le 19 et le 20 mai 2021, des dossiers de travaux personnels, une liste de candidat-e-s présélectionné-e-s est établie pour les 10 secteurs de l'ENSAD.

Seul.e.s les candidat.e.s présélectionné.e.s prennent part à la phase d'admission.

Résultats de la présélection : 21 mai 2021

Admission :

Les entretiens d'admission se déroulent sur deux journées à l'ENSAD.

Date et lieu : du 31 mai au 1^{er} juin 2021 à l'ENSAD 31 rue d'Ulm Paris 5^{ème}.

Lors de son entretien avec le jury du secteur choisi, le candidat ou la candidate présente son dossier artistique personnel qu'il peut enrichir, pour cet oral, par de nouveaux éléments, en particulier des originaux (tous les mediums sont acceptés).

Une discussion ouverte s'engage avec le jury sur le parcours du candidat ou de la candidate et sur ses motivations pour intégrer l'un des 10 secteurs de l'ENSAD.

Si le candidat ou la candidate souhaite présenter des réalisations audio/visuelles ou autres fichiers numériques, il ou elle doit se munir de son ordinateur portable.

Durée : 20 minutes

Selon l'évolution de la situation sanitaire en France, l'ENSAD procédera à des entretiens individuels en visioconférence. Les candidat.e.s admissibles seront informé.e.s, dans les meilleurs délais possibles, par le pôle concours.

Jury plénier d'admission 2 juin 2021

Emmanuel Tibloux

Directeur de l'École